

FAVORISER LA VOITURE ELECTRIQUE

La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques permet d'encourager les salariés à se déplacer avec des véhicules plus propres. De plus, ces bornes peuvent être utilisées pour les flottes de l'entreprises qui vont avoir tendance à évoluer avec les nouvelles restrictions imposées par la ZFE de la Métropole de Lyon.

AIDE À L'ACQUISITION DE BORNES ÉLECTRIQUES

Créé en 2016, le **programme ADVENIR** vise, grâce au mécanisme des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), à compléter les initiatives publiques de **soutien à l'électromobilité** via le développement des infrastructures de recharge. Le programme a été reconduit jusqu'à fin 2023.

A noter : L'initiative s'inscrit en complément du crédit d'impôt transition énergétique qui permet aux propriétaires d'une résidence principale de déduire 300 euros des dépenses liées à l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques installée à domicile.

- **Pour qui ?** Le dispositif offre une aide financière pour le déploiement de **points de recharge en voirie, en entreprise** (parking privé à destination de flottes, parking privé ouvert au public, parking privé ouvert au public jusqu'à 5 points de recharge et 36 kVA hors projet de réseau) et dans les copropriétés.
- **Montant de l'aide ?** La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation à hauteur de 30% à 60% en fonction de la puissance et des modalités d'accès aux points de recharges choisies

POUR ALLER PLUS LOIN



Sources : advenir.mobi/le-programme/ - www.avere-france.org/Site/Article/?article_id=6675 - www.fournisseurs-electricite.com/guides/equipements/borne-de-recharge/entreprise#reglementation

